

AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle adoptera à sa séance ordinaire du 29 janvier 2019 un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 420 et édictant le règlement relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses inhérentes à diverses fonctions visées.

Contexte

Le 27 novembre 2013, la MRC s'est dotée d'un règlement relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses inhérentes à diverses fonctions visées. Ce règlement fixe les paramètres de rémunération et de remboursement des dépenses aux personnes occupant les fonctions de préfet, de préfet suppléant, de membre du Comité administratif de la MRC, de membre du Conseil de la MRC et de membre de certains comités reconnus par la MRC. Considérant les récentes modifications à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, il y a lieu de modifier ce règlement pour tenir compte des nouvelles balises encadrant la rémunération des élus municipaux.

Résumé

Le projet de règlement prévoit que, désormais, l'allocation de dépenses cesse d'être versée à un membre du Conseil de la MRC lorsque le montant de l'allocation reçu par ce membre dépasse le seuil fixé par la Loi. La méthode de calcul de la rémunération du préfet de la MRC a ainsi été ajustée afin que ce dernier puisse conserver la même rémunération globale. De plus, la rémunération accordée à un membre du Conseil de la MRC pour assister à un comité ne sera dorénavant accordée que lorsque ce comité est un organe de la MRC ou est celui d'un organisme mandataire de la MRC ou d'un organisme supramunicipal. Enfin, une compensation financière pourra être accordée à un membre du Conseil de la MRC pour perte de revenus, s'il doit participer à des interventions effectuées par la MRC en raison d'un état d'urgence sur le territoire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation auprès du secrétariat au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier.

Coordonnées de la séance

Date et heure : 29 janvier 2019, à 13 h

Lieu : Salle des Préfets
405, rue du Pont, Mont-Laurier

Donné à Mont-Laurier ce 30^e jour du mois de novembre 2018.
Le directeur général adjoint,



Kaven Davignon, urbaniste